

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic –
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray –
Saint-Michel – Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-Dame-de-Grâce

Le 28 avril 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE216263006

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets Inc, pour les travaux de construction de chambres de vannes et de mesure du volet 2 dans le secteur Ville-Marie et sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Dépense totale de 4 229 441,61 \$, taxes incluses (contrat : 3 383 553,29 \$ + contingences : 507 532,99 \$ + incidences : 338 355,33 \$) - Appel d'offres public 10381 - (4 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Élisabeth Rivest
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE216263006

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets Inc, pour les travaux de construction de chambres de vannes et de mesure du volet 2 dans le secteur Ville-Marie et sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Dépense totale de 4 229 441,61 \$, taxes incluses (contrat : 3 383 553,29 \$ + contingences : 507 532,99 \$ + incidences : 338 355,33 \$) - Appel d'offres public 10381 - (4 soumissionnaires)

À sa séance du 6 avril 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe:
- Un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 14 avril 2022 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué que ce contrat d'optimisation du réseau comporte trois volets, soit la régulation de la pression sur le réseau de distribution, la mesure de la distribution sur le réseau primaire et la mesure du volume d'eau vendue aux ville liées. Le contrat vise la construction de chambres de vannes et de mesures dans plusieurs secteurs de l'agglomération, dont plusieurs dans l'arrondissement Ville-Marie. L'appel d'offres public a été d'une durée de 69 jours. Parmi les 12 preneurs du cahier des charges, 4 ont déposé une soumission jugée conforme. Les trois plus bas soumissionnaires ont déjà obtenu des contrats de la Ville. Il est à noter que 3 addendas mineurs ont été émis au cours de l'appel d'offres. L'estimation a

été faite par une firme externe, et au terme du processus, un écart de 23% à la faveur de la Ville a été observé avec le plus bas soumissionnaire.

Les Commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur la nouvelle stratégie d'approvisionnement, qui sépare le secteur civil des secteurs instrumentation et électricité, de façon à élargir le marché et augmenter la concurrence. Cette nouvelle stratégie a eu un impact positif sur le prix, l'écart observé étant favorable à la Ville. Les explications ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe :*
 - *Un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE216263006 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.